

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/179

OBJET: TRAVAUX DE SECURITE A L'ECOLE PRIMAIRE DES TOURNELLES :
BATIMENT N° 1.
Demande de subventions à l'Etat, au conseil Régional et au Conseil
Général notamment.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission communale de sécurité chargée du contrôle des établissements recevant du public a émis, le 28 Février 1997, un avis favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement sous réserve de la réalisation de certaines prescriptions,

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité nécessaires à la levée des réserves émises,

CONSIDERANT que cette opération dont le montant estimatif est évalué à 220 000 Francs T.T.C., sera réalisée sur l'exercice 1997 et comprendra les travaux suivants :

- Dans les deux cages d'escaliers :

- * enclouissement et pose de portes coupe-feu et isolation de 2 classes pour bibliothèque
- * Main courante
- * Désenfumage

- Isolation du local chaufferie

VU l'avis des Commissions Travaux et Finances,

APRES en avoir délibéré,

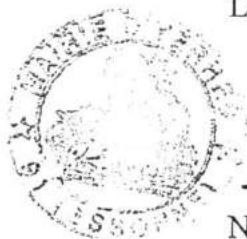
A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne et de tous autres organismes, l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Député Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9.7.97 et de la publication
le 8.7.97
Le Maire,

